

Le 12 mai 2015

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Objet: BAPE- questionnaire no 2 (DQ23)

---

Madame Boutin,

Pour faire suite à votre courriel reçu le 12 mai 2015 à 10h56, vous trouverez ci-après la question formulée et notre réponse.

**Question 2**

***Les taux utilisés pour la conversion d'un mètre cube de gaz naturel en pied cube de gaz varient selon les sources consultées. Veuillez nous indiquer quel taux de conversion devrait être utilisé :  $1 \text{ m}^3 = 35,3 \text{ pi}^3$ ; ou  $1 \text{ m}^3 = 36,9 \text{ pi}^3$ , ou un autre taux.***

Voici notre réponse :

La conversion de  $1 \text{ m}^3 = 35,31 \text{ pi}^3$

Agréez, Madame Boutin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

